

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 décembre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 5 décembre 2025

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **13** - votants **17**

**Présents** : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François -DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : Mme CHIAPPONI Marina  
M. DERAMBUR Reynald

**Pouvoirs de** : Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie  
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume  
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine  
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à M. LANOE Loïc

**Secrétaire de séance** : M. BERARD Maxime

**OBJET : Logement « La Poste » : Projet et plan de financement**

N°20251209-14

*Rapporteur Maxime BERARD*

*Annexes : néant*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Construit en 1975, l'édifice de La Poste comporte un logement à l'étage. La municipalité est propriétaire du logement qui est, actuellement, vacant. Elle souhaite le rénover et le convertir en logement social. En effet, le taux d'occupation des logements sociaux est de 100% et 29 familles étaient en attente d'un logement social en 2024, faute de disponibilité.

Des travaux seront effectués en 2026 pour isoler le bâtiment, changer les menuiseries, refaire les sols, aménager une nouvelle salle de bain et installer une nouvelle cuisine. Les dépenses associées aux travaux sont estimées à 60 000 € HT.

La Direction départementale des territoires (DDT) des Hautes-Alpes offre une subvention pour la *Valorisation du bonus acquisition et amélioration pour les projets de création de logements locatifs sociaux*. Le dossier doit être déposé d'ici le 31 décembre 2025.

Le département propose également un cadre d'intervention pour accompagner les communes dans la rénovation des logements, pour une aide de 50% des travaux plafonnés à 50 000€.

DEPENSES HT		RECETTES	
		Département Hautes-Alpes	50 % soit 30 000€
Travaux	<b>60 000€</b>	Préfecture des Hautes-Alpes	30 % soit 18 000€
		Autofinancement communal	20 % soit 12 000€
<b>Sous total HT</b>	<b>60 000€</b>	<b>Sous total HT</b>	<b>60 000€</b>
<b>TVA</b>	<b>12 000€</b>	Commune de Guillestre TVA	<b>12 000€</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>72 000€</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>72 000€</b>

**Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** la volonté de diminuer le nombre de logements vacants ;

**CONSIDERANT** la volonté d'augmenter le nombre de logements sociaux dans la commune de Guillestre ;

**VU** l'avis du Bureau municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le plan de financement suivant

DEPENSES HT		RECETTES	
		Département Hautes-Alpes	50 % soit 30 000€
Travaux	<b>60 000€</b>	Préfecture des Hautes-Alpes	30 % soit 18 000€
		Autofinancement communal	20 % soit 12 000€
<b>Sous total HT</b>	<b>60 000€</b>	<b>Sous total HT</b>	<b>60 000€</b>
<b>TVA</b>	<b>12 000€</b>	Commune de Guillestre TVA	<b>12 000€</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>72 000€</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>72 000€</b>

- **SOLLICITE** une subvention de 50% soit 30 000€ auprès du Département des Hautes-Alpes;
- **SOLLICITE** une subvention à la Direction départementale des territoires (DDT) des Hautes-Alpes dans le cadre de la *Valorisation du bonus acquisition et amélioration pour les projets de création de logements locatifs sociaux* de 30% soit 18 000€;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les actes y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 09 décembre 2025,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 décembre 2025  
Publié le : 10 décembre 2025

